

Communiqué de presse

Financement du système de santé : la FIPS se mobilise pour une baisse de la fiscalité

24 juillet 2026

À l'occasion des nouveaux transferts évoqués par les pouvoirs publics, la FIPS se mobilise pour une baisse de la fiscalité afin d'éviter une hausse importante des cotisations des assurés.

À l'issue de ces nouveaux échanges avec les pouvoirs publics, la FIPS constate qu'aucune réponse durable n'est aujourd'hui apportée aux déséquilibres de notre système de santé. Les principales pistes évoquées reposent une nouvelle fois sur des transferts de charges d'environ 1,5 milliard d'euros qui vont à nouveau alourdir les cotisations des salariés et le coût pour les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2027.

Les partenaires sociaux réunis au sein de la FIPS partagent un objectif clair : garantir la soutenabilité de notre système de santé tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.

Le rapport de la mission sur les finances publiques rappelle que les dépenses de santé progresseraient de 15 % entre 2026 et 2030, soit près de 40 milliards d'euros supplémentaires. Cette trajectoire nécessite des réformes structurelles, une meilleure maîtrise de la dépense et une gouvernance plus efficace de notre système de santé.

Transférer une dépense ne la fait pas disparaître

La FIPS ne peut accepter que de nouveaux transferts de charges vers les organismes complémentaires soient décidés par voie réglementaire, sans vision d'ensemble ni compensation financière : l'État fait ainsi peser une fois encore l'effort sur les salariés, les entreprises et les retraités.

Les partenaires sociaux rappellent les deux principes qui devraient guider l'action gouvernementale :

- Pas de nouveaux postes de dépenses alors que l'on demande des efforts aux salariés, aux entreprises et aux retraités.
- Les transferts ne doivent peser ni sur le pouvoir d'achat des ménages, ni sur la compétitivité des entreprises. Tout transfert de charge de la Sécurité sociale vers les complémentaires doit donc impérativement s'accompagner de mesures d'économies et de gains d'efficacité et doit être compensé notamment par une baisse des taxes et prélèvements.

Choisir la voie de l'avenir

Lors de la mission RIST, les partenaires sociaux de la FIPS ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur responsabilité dans la gouvernance de notre système de santé afin d'assurer durablement sa soutenabilité. Ils attendent désormais de cette mission une démarche constructive débouchant sur des réformes structurelles au-delà de 2027 et redoutent que l'on joue les apprentis sorciers avec des mesures structurantes insuffisamment évaluées dans le cadre du PLFSS 2027.

--

À propos de la FIPS

La Fédération des institutions paritaires de protection sociale (FIPS) est l'organisation représentative des partenaires sociaux, et de l'ensemble des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale. Elle porte leur parole auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

La FIPS représente les intérêts de 14 millions de salariés couverts dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec ses 41 adhérents, elle développe une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire et met en lumière l'efficacité du paritarisme de gestion pour concevoir et piloter des garanties adaptées aux besoins des salariés et de leurs proches en santé, prévoyance, épargne et retraite supplémentaire.

Véritable force de proposition, elle agit sur l'ensemble du champ de la protection sociale complémentaire, avec la conviction que celle-ci contribue à la compétitivité et à l'attractivité des entreprises au bénéfice des salariés.

Contact presse :

Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : m.clerc@fips-paritaire.fr / <https://www.fips-paritaire.fr/>